

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2022- 24

Date :
29/09/2022

Objet : bilan du plan de gestion de la Réserve Nationale de Camargue

Vote : favorable

Rappel du contexte

Le plan de gestion de la Réserve Nationale de Camargue concernait la période 2016-2020 ; il a pu bénéficier par arrêté préfectoral d'une extension de sa validité jusqu'à juin 2022. La rédaction du plan de gestion a été décalée à 2022 pour prendre en compte différentes difficultés rencontrées par l'équipe, incluant notamment la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 et des absences longues de la directrice, de la succession d'un directeur par intérim puis d'un nouveau directeur. Du fait de l'importance du site, la présentation au CSRPN du renouvellement et la mise à jour du plan de gestion a été scindée en deux étapes. D'abord la présentation de l'évaluation du plan de gestion et de la méthodologie suivie pour l'élaboration du plan suivant et dans un deuxième temps (fin de l'année), la présentation du plan de gestion 2023-2027. Cet avis ne concerne que la première de ces deux étapes.

Le plan de gestion 2016-2020 avait été rédigé avec la méthodologie des « standards ouverts pour la pratique de la conservation » (*Open Standards for the practice of conservation*). L'évaluation a été réalisée durant le 3^e trimestre de 2021 par le cabinet BRLi. Cette évaluation est essentiellement qualitative faute de suivis formalisés et d'indicateurs quantitatifs disponibles. Elle s'est appuyée sur quelques données quantitatives et sur des entretiens avec le personnel et des membres du conseil scientifique et des partenaires de la Réserve (la DREAL, la Tour du Valat, le PNR de Camargue et le Conservatoire du littoral).

L'état de conservation des onze « cibles de conservation » (types de milieux) identifiées dans le plan de gestion a été évalué comme :

- * très bon pour les Sansouires et jonchaies ;
- * bon pour les Dunes littorales, et site de La Capelière et les Roselières ;
- * passable pour le site de Salin de Badon ;
- * mauvais pour les lagunes et Baisses et les Pelouses ;
- * non évaluable, faute de données, pour le Littoral, les Boisements, les Mares et les Fiches.

L'état de conservation s'est amélioré pour le site de la Capelière (de passable à bon) et s'est dégradé pour les Lagunes et baisses (de passable à mauvais).

Les principales conclusions et recommandations opérationnelles de l'évaluation pour la préparation du plan de gestion 2023-2027 sont les suivantes :

- * Le plan de gestion 2016-2021 était trop ambitieux (500 actions prévues) au regard des ressources de la structure ; la structure devrait en être simplifiée et déclinée en fiches actions, avec une priorisation des enjeux clés en fonction des moyens disponibles.
- * Des partenariats et de la sous-traitance (pour des compétences spécifiques) devraient être développés pour la mise en œuvre du plan de gestion.
- * La préparation du plan de gestion devrait davantage associer les partenaires et représentants de la société civile.
- * Le plan de gestion 2023-2027 devrait mieux identifier les objectifs propres à la réserve de ceux des partenaires hors réserve et intégrer des actions des partenaires pour agir à l'échelle du bassin versant, notamment sur les sujets de qualité de l'eau et les changements globaux ; une cohérence d'intervention inter-sites protégés et une meilleure articulation avec les partenaires devrait être recherchées.
- * Améliorer l'appropriation du plan de gestion et renforcer la concertation en interne.
- * Mettre en place un suivi des objectifs formalisés avec des indicateurs quantitatifs ; s'appuyer sur le conseil scientifique pour les protocoles de suivi et les indicateurs.
- * Élaborer un plan de formation sur la base des besoins du plan de gestion.
- * Élaborer une stratégie de communication et d'accueil.
- * Consolider les financements extérieurs.

L'actualisation du plan de gestion pour la période 2023 – 2027 a commencé en début d'année 2022 avec comme principaux objectifs la révision du plan opérationnel et son estimation financière, et l'établissement d'un plan de travail annuel pour l'équipe de gestion. La méthodologie suivie est celle proposée par Réserves Naturelles de France.

La révision du Plan de gestion n'a pas pour but de remettre en question tout le document, étant donné qu'un travail important de diagnostic et de restructuration avait déjà été réalisé pour la dernière révision, et que les objectifs définis restent valables. L'idée de cette révision est plutôt d'adapter le plan d'actions à l'évolution du contexte et surtout de prioriser les actions à mettre en œuvre. En s'appuyant sur un travail de diagnostic préalable, les enjeux de conservation ont été resserrés (6) sur :

Lagunes et baisses, Sansouires, Pelouses, Dunes littorales à *Juniperus phoenicea*, Littoral et Milieux aquatiques d'Amphise et Badon.

Trois facteurs clés de réussite ont été identifiés : l'ancrage territorial, l'amélioration des connaissances et le fonctionnement de la Société nationale de protection de la nature et la Réserve naturelle nationale de Camargue, en lien avec la DREAL.

Pour chaque enjeu de conservation, des objectifs à long terme, des indicateurs et métriques ont été définis ainsi qu'un niveau de priorité et la liste des opérations. Des fiches actions sont également rédigées.

La préparation du plan de gestion prend également en compte les recommandations du conseil scientifique de la réserve :

- * qualifier les états écologiques pour les différents enjeux avec un vocabulaire précis qui ne prête pas à interprétation (par exemple, éviter les termes « bon » ou « naturel ») ;
- * actualiser le graphe de variation des niveaux d'eau dans l'étang du Vaccarès qui joue un rôle central dans le fonctionnement des écosystèmes ;
- * réfléchir à des indicateurs de salinité sur le même modèle que les graphes de niveau d'eau ;
- * mieux mettre en évidence la montée du niveau marin en tant que tel et ne pas l'inclure systématiquement sous un chapeau transversal « changement climatique » ;
- * d'associer les membres du conseil scientifique pour approfondir certaines réflexions, notamment méthodologiques sur les suivis scientifiques.

Le CSRPN souligne les difficultés rencontrées par la réserve dans la mise en œuvre du plan de gestion dans un contexte socio-politique très tendu, largement dû aux efforts menés par la réserve pour faire savoir et tenter de faire réduire les contaminations des eaux du Vaccarès par des produits phytosanitaires.

Le CSRPN soutient la diminution des opérations en accord avec les ressources disponibles. La discussion a porté sur les indicateurs possibles du bon état pour les boisements du Bois des Rièges et les axes de l'amélioration des connaissances nécessaires.

Avis 2022-24 : le CSRPN émet un avis favorable.

*Votants : 16 / favorable : 16 / défavorable : 0 / abstention : 0

Le président du CSRPN : Gilles Cheylan

